



**HAL**  
open science

## La côte sud de la mer Noire, Ier s. a.C.-Ier s. p.C

Claire Barat

► **To cite this version:**

Claire Barat. La côte sud de la mer Noire, Ier s. a.C.-Ier s. p.C. Christel Müller; Thibaut Castelli. De Mithridate VI à Arrien de Nicomédie : changements et continuités dans le bassin de la mer Noire entre le Ier s. a.C. et le Ier s. p.C, Ausonius, pp.73-90, 2022, 978-2-35613-526-1. hal-04033676

**HAL Id: hal-04033676**

**<https://uphf.hal.science/hal-04033676>**

Submitted on 8 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De Mithridate VI à Arrien de Nicomédie : changements et continuités dans le bassin de la mer Noire entre le 1<sup>er</sup> s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C.

textes réunis et édités par  
Thibaut CASTELLI  
& Christel MÜLLER



De Mithridate VI à Arrien de Nicomédie :  
changements et continuités  
dans le bassin de la mer Noire  
entre le I<sup>er</sup> s. a.C. et le I<sup>er</sup> s. p.C.

**Thibaut Castelli** est enseignant d'histoire-géographie, docteur en histoire ancienne et membre associé de l'UMR 7041 ArScAn.

**Christel Müller** est professeure d'histoire grecque à l'Université Paris Nanterre et membre senior de l'Institut Universitaire de France. Elle dirige actuellement l'équipe ESPRI au sein de l'UMR ArScAn, dont un axe de recherches est consacré au Pont-Euxin.

*Illustration de couverture :*

*Dédicace des stratèges d'Olbia.* Photographie A. Ivantchik.

*Portrait du roi du Pont Mithridate VI sous les traits d'Héraclès.*  
*Marbre, époque romaine impériale (1<sup>er</sup> siècle), exposé au Musée du Louvre.* Photographie Eric Gaba. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mithridates\\_VI\\_Louvre.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mithridates_VI_Louvre.jpg)

Ausonius Éditions  
— Scripta Antiqua 166 —

De Mithridate VI à Arrien de Nicomédie :  
changements et continuités  
dans le bassin de la mer Noire  
entre le I<sup>er</sup> s. a.C. et le I<sup>er</sup> s. p.C.

*Actes du colloque de Paris Nanterre,  
2 et 3 mars 2018*

*textes réunis et édités par  
Thibaut Castelli et Christel Müller*

*Ouvrage édité avec le soutien de l'Institut Universitaire de France  
et de l'UMR 7041 ArScAn*

— Bordeaux 2022 —

### Notice catalographique :

Castelli, T. et Müller, C. (2022) : *De Mithridate VI à Arrien de Nicomédie : changements et continuités dans le bassin de la mer Noire entre le 1<sup>er</sup> s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C.*, Actes du colloque de Paris Nanterre, 2 et 3 mars 2018, Scripta Antiqua 166, Bordeaux.

### Mots clés :

Mer Noire, Pont Gauche, royaume du Bosphore, province de Mésie, province de Pont-Bithynie, province de Cappadoce, études pontiques, institutions civiques, monnaies, amphores, économie, mobilité culturelle, conquête romaine, ruptures, continuités, transition historique, 1<sup>er</sup> s. a.C., 1<sup>er</sup> s. p.C., Mithridate VI, Scythes, Bastarnes, Thraces, Sarmates, Colches.

AUSONIUS

Maison de l'Archéologie

F - 33607 Pessac cedex

<http://ausonius.u-bordeaux-montaigne.fr/EditionsAusonius>



Directrice des publications : Claire HASENOHR

Éditrice : Nathalie PEXOTO

Graphisme de couverture : Nathalie PEXOTO

Tous droits réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© AUSONIUS 2022

ISSN : 1298-1990

ISBN : 978-2-35613-526-1

Achévé d'imprimer sur les presses

de Présence Graphique

2, rue de la pinsonnière

37260 Monts

Dépôt Légal

14 février 2023

Distributeur DILISCO

Zone artisanale Les Conduits-Rue du Limouzin

BP 25-23220 Cheniers

Tél.+33(0)5 55 51 80 00 - Fax +33 (0)5 55 62 17 39

Diffusion AFPU-D

C/O Université de Lille - 3 rue du Barreau

BP 60149 - 59653 Villeneuve d'Ascq cédex

Tél. +33 (0)3 30 41 66 95

## Sommaire

Thibaut Castelli et Christel Müller, <i>Dédicace</i> .....	11
Christel Müller, <i>Avant-propos</i> .....	13
Christel Müller et Thibaut Castelli, <i>La mer Noire en transition : une mise en perspective</i> .....	17
François de Callataÿ, <i>L'impact monétaire de l'absorption romaine des rives pontiques (1<sup>er</sup> s. a.C. - 1<sup>er</sup> s. p.C.)</i> .....	29
Andrei Opaïț, <i>Amphorae as proxy for the beginning of Pontic and Mediterranean globalization (1st c. BC - 1st c. AD)</i> .....	51
Claire Barat, <i>La côte sud de la mer Noire, 1<sup>er</sup> s. a.C. - 1<sup>er</sup> s. p.C.</i> .....	73
Madalina Dana, <i>La provincialisation du Pont-Bithynie et la seconde vie des intellectuels pontiques</i> .....	91
Alexandre Avram (†), <i>La "seconde fondation" des cités du Pont Gauche : rupture et continuité</i> .....	109
Florian Matei-Popescu, <i>The Origins of the Province of Moesia: Romans, Greeks and Thracians</i> .....	121
Alexandre Baralis, Dimitar Nedev et Krastina Panayotova, <i>Apollonia du Pont aux 1<sup>er</sup> s. a.C. et 1<sup>er</sup> s. p.C.</i> .....	153
Adrian Robu, <i>Continuités et transformations institutionnelles dans les cités du Pont-Euxin à l'époque hellénistique : l'exemple des stratèges de Mésambria</i> .....	175
Thibaut Castelli, <i>Contrôle et exploitation de la chôra d'Istros (1<sup>er</sup> s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C.) entre ruptures et continuités</i> .....	189
Askold Ivantchik, <i>Olbia et Rome à la fin du 1<sup>er</sup> s. a.C. et au début du 1<sup>er</sup> s. p.C. : nouvelles données épigraphiques</i> .....	205
Hans-Joachim Gehrke, <i>Strabo and the Taman Peninsula: Some observations on the historical geography of the Cimmerian Bosphorus</i> .....	219
Georgiy Lomtadze et Denis Zhuravlev, <i>"Bosporan limes" in the 1st century BC: fortifications of the Bosporan kingdom during the reign of king Asandros</i> .....	231
Résumés .....	247
Index des noms .....	255

Index géographique .....	261
Index des sources littéraires .....	267
Index des sources épigraphiques et papyrologiques .....	275

# La côte sud de la mer Noire, 1<sup>er</sup> s. a.C.-1<sup>er</sup> s. p.C.

Claire Barat

## INTRODUCTION

La période du 1<sup>er</sup> s. a.C au 1<sup>er</sup> s. p.C. fut une période charnière pour la côte sud de la mer Noire puisqu'elle vit la disparition de royautes hellénistiques (les royaumes de Bithynie et du Pont) et de l'indépendance de cités comme Héraclée du Pont et l'entière provincialisation de la zone par les Romains. C'est également au cours de cette période que la République romaine eut à affronter celui qu'elle qualifia de plus grand ennemi des Romains, à savoir Mithridate VI Eupator, roi du Pont, lors des guerres mithridatiques (88-63 a.C.), où de grands généraux romains s'illustrèrent (Lucullus et Pompée). C'est dans cette région que les Romains appliquèrent le mode de gouvernement de leur empire, à savoir une répartition des territoires entre des provinces romaines nouvellement constituées et des territoires laissés à la gestion de rois ou de princes alliés. Ce n'est qu'à la fin de la période que, dans un mouvement de réorganisation, toute la zone se trouva intégrée à plusieurs provinces romaines, à la suite d'un nouveau découpage administratif. Notre article prendra comme point de départ l'année 112 a.C., date du début du règne personnel de Mithridate VI Eupator, et traitera de la côte sud de la mer Noire jusqu'en 117p.C., date d'un redécoupage territorial des provinces anatoliennes.

Si l'on se place dans la problématique de la publication, à savoir "changements et continuités dans le bassin de la mer Noire entre le 1<sup>er</sup>s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C.", on ne peut que constater les changements politiques survenus durant ces deux siècles : au 1<sup>er</sup> s. a.C., la côte sud de la mer Noire est occupée par deux royaumes hellénistiques, le royaume de Bithynie et le royaume du Pont, ainsi que par une cité grecque indépendante, Héraclée du Pont, tous alliés de Rome. Au 1<sup>er</sup> s. p.C., la côte sud de la mer Noire est le débouché maritime de deux provinces romaines anatoliennes : la province de Pont-Bithynie et la province de Cappadoce.

Ce changement politique et administratif s'est effectué par les ruptures violentes qu'ont constitué les diverses guerres : les guerres mithridatiques (88-63 a.C.<sup>1</sup>) et les guerres civiles romaines (de 49 à 30 a.C.). Ensuite, à partir de la période augustéenne, la côte sud de la mer Noire a été un territoire pleinement intégré au monde romain, qui n'a plus été attaqué et qui a été pleinement provincialisé, normalisé, mais dont les cités ont éprouvé les mêmes problèmes de statut ou de finances que dans d'autres provinces de l'Empire.

1 Pour une chronologie alternative des guerres mithridatiques, avec un début en 89 a.C., voir Callataÿ 1997.

## GUERRES SUR LA CÔTE SUD DE LA MER NOIRE ET PRISE DE POSSESSION PAR ROME (112-66 A.C.)

Au début de la période de notre étude, à savoir en 112 a.c., au début du règne personnel de Mithridate VI, des tensions existent entre les royaumes de Bithynie et de Pont, et leur allié romain. En quelques décennies, la côte sud de la mer Noire va connaître un changement violent avec la provincialisation des deux royaumes de Bithynie et de Pont à l'issue des guerres mithridatiques. Pour les royaumes du Pont et de Bithynie, il s'agit d'une rupture, puisqu'ils cessent d'exister, tandis que pour les Romains, il y a une continuité dans leur action, à savoir la conquête et la provincialisation de territoires, initiées au milieu du III<sup>e</sup> s. a.c.

Les tensions qui existent sur la côte sud de la mer Noire entre le royaume du Pont et le royaume de Bithynie à la fin du II<sup>e</sup> s. a.c. dérivent directement de l'action de Rome en Asie Mineure. En effet, durant la guerre contre Aristonikos, qui fit suite au legs du royaume de Pergame à Rome par Attale III en 133, Mithridate V du Pont envoya des troupes contre Aristonikos et se vit récompensé d'une partie de la Phrygie orientale (la Grande Phrygie) tandis que Nicomède II de Bithynie recevait peut-être<sup>2</sup> une partie de la Phrygie Épictète<sup>3</sup>. Mithridate V Évergète étendit ses possessions en héritant d'une partie de la Paphlagonie après la mort de son roi Pylaimènes<sup>4</sup> et étendit son influence sur la Cappadoce par le mariage de sa fille Laodice avec le roi Ariarathès VI<sup>5</sup>. Mais, à sa mort en 120, le Sénat romain révoqua la donation de la Phrygie Épictète<sup>6</sup>, qui, après une brève période d'indépendance (120-116), fut rattachée à la province romaine d'Asie, du fait de la pression des publicains romains, soucieux d'élargir le champ de leurs activités<sup>7</sup>. C'est cette révocation, jugée humiliante par Mithridate VI Eupator, encore sous la régence de sa mère Laodice (120-112), qui expliquerait le ressentiment du roi du Pont envers les Romains et son désir de vengeance envers eux<sup>8</sup>. Néanmoins, n'étant pas en position de force, il n'attaqua pas les Romains, dont son royaume était officiellement un allié. Mithridate VI se consacra donc à d'autres activités.

Outre les expéditions menées sur les rives du Pont-Euxin (expédition de Diophante et annexion du Bosphore Cimmérien en 114-110<sup>9</sup>, annexion de la Petite Arménie et de la Colchide<sup>10</sup>), les premières années du règne personnel de Mithridate VI Eupator furent marquées par une valse-hésitation par rapport au royaume voisin de Bithynie et par des actions visant à tester le pouvoir et la patience des Romains<sup>11</sup> : en 108/107 (ou 106/105 ou 105/106 ou 105/104 pour F. de Callatay), Mithridate VI Eupator et Nicomède III de Bithynie s'associèrent pour envahir la Paphlagonie et se la partager<sup>12</sup>. En 105/104, Mithridate VI

2 Callatay 1997, 236, n'est pas d'accord avec cela.

3 App., *Mith.*, 12 et 57 ; *BC.*, 1.22 ; Just., *Epit.*, 37.1.2 et 38.5.3 ; Eutr. 4.20.1 ; Oros. 5.10.2 ; Str. 14.1.38 ; Will [1967] 1982, 421 ; Ballesteros Pastor 1996, 31.

4 Just., *Epit.*, 37.4.5 ; Will [1967] 1982, 468 ; Ballesteros Pastor 1996, 33-34.

5 Will [1967] 1982, 468 ; Ballesteros Pastor 1996, 33.

6 App., *Mith.*, 11, 12, 13, 15 et 56 ; Just., *Epit.*, 38.5.6.

7 Will [1967] 1982, 463, 469 ; Ballesteros Pastor 1996, 33-35.

8 Will [1967] 1982, 463 ; Sartre 1995, 122 ; Sartre 2003, 223.

9 Müller 2010, 95-96.

10 Callatay 1997, 245-264.

11 Sartre 1995, 122 ; Sartre 2003, 224.

12 Will [1967] 1982, 473 ; Ballesteros Pastor 1996, 56-57 ; Callatay 1997, 266.

s'empara d'une partie de la Galatie qui faisait auparavant partie du royaume de son père. Le Sénat romain protesta<sup>13</sup>, mais n'eut pas de possibilité d'action du fait de la guerre de Jugurtha et des attaques des Cimbres en Occident. En 104 ou en 102, Nicomède III de Bithynie envahit le royaume de Cappadoce où Laodice, la sœur de Mithridate Eupator exerçait la régence pour son fils Ariarathès VII. Elle n'appela pas son frère à l'aide, mais épousa son envahisseur, ce que n'accepta pas Mithridate Eupator qui envahit le royaume de Cappadoce et expulsa Laodice et Nicomède<sup>14</sup>.

Après plusieurs années de restaurations et de souverains fantoches en Cappadoce<sup>15</sup>, en 99/98 ou en 97/96 pour F. de Callatay, le Sénat romain ordonna à Mithridate VI d'évacuer la Cappadoce et la Paphlagonie, qui furent déclarées libres. Mithridate concentra ses actions sur la Cappadoce et l'Arménie, et profita de la mort de Nicomède III de Bithynie en 94 pour soutenir, à l'été 91, Socrate Chrestos, le demi-frère du nouveau roi de Bithynie Nicomède IV, contre ce dernier, qui s'enfuit à Rome<sup>16</sup>. De la fin de l'année 91 à la fin de l'année 90, une commission sénatoriale<sup>17</sup> menée par Manius Aquilius Nepos (fils de l'organisateur de la province d'Asie) remplaça Nicomède IV sur le trône de Bithynie et Ariobarzane sur celui de Cappadoce. Manius Aquilius souhaitait obtenir des compensations de la part de Mithridate Eupator, qui refusa de les payer. Manius Aquilius voulut s'appuyer sur les deux rois de Bithynie et de Cappadoce, qui devaient leur restauration à Rome et qui étaient donc ses obligés, pour attaquer le royaume du Pont. Ariobarzane ne bougea pas, alors que Nicomède intervint<sup>18</sup> et razzia la partie occidentale du royaume du Pont jusqu'à Amastris. Mithridate VI, qui savait que Rome se trouvait derrière cette attaque, utilisa la diplomatie pour régler l'affaire et demanda à Rome de punir Nicomède. Comme cela ne se produisit pas, Mithridate envahit de nouveau la Cappadoce, en expulsa Ariobarzane, et rejeta l'ultimatum de Rome qui lui interdisait de s'attaquer à Nicomède et à Ariobarzane parce qu'ils étaient protégés par le Sénat romain<sup>19</sup>. À l'hiver 89-88 (ou au printemps 89 pour F. de Callatay), le conflit armé pouvait se matérialiser<sup>20</sup>. Ainsi débutèrent les guerres mithridatiques, qui eurent un fort impact politique et psychologique sur Rome.

La première guerre mithridatique commença au printemps 88<sup>21</sup> (à l'été 89 pour F. de Callatay<sup>22</sup>) : Nicomède IV de Bithynie entra en Paphlagonie et fut défait sur les bords de l'Amnias par l'armée pontique commandée par les généraux Néoptolème et Archélaos<sup>23</sup>. Il s'enfuit via la Paphlagonie auprès de Manius Aquilius, de L. Cassius Longinus, le gouverneur de la province d'Asie, et finalement à Rome, avec le roi Ariobarzane de Cappadoce. Manius

13 Just., *Epit.*, 37.4.4 ; Ballesteros Pastor 1996, 58-60.

14 Callatay 1997, 266-269.

15 Will [1967] 1982, 473-476 ; Ballesteros Pastor 1996, 60-65 ; Callatay 1997, 269-272.

16 Will [1967] 1982, 474 ; Ballesteros Pastor 1996, 81-84 ; Callatay 1997, 275-276.

17 Ballesteros Pastor 1996, 84-86 ; Callatay 1997, 277-279.

18 Ballesteros Pastor 1996, 86-87.

19 Will [1967] 1982, 474-475 ; Ballesteros Pastor 1996, 88-89.

20 Will [1967] 1982, 475 ; Ballesteros Pastor 1996, 89-92.

21 Will [1967] 1982, 477-481 ; Sartre 1995, 122-127 ; Ballesteros Pastor 1996, 92-107 ; Sartre 2003, 226-229 ; Martinez-Sève 2011, 28.

22 Callatay 1997, 284.

23 App., *Mith.*, 3.18 ; Str. 12.3.40 : bataille près de la future Pompéiopolis.

Aquilius fut quant à lui défait à Protopachion<sup>24</sup>, aux frontières de la Bithynie et s'enfuit à Mytilène, tandis que L. Cassius Longinus abandonna la province d'Asie et s'enfuit à Rhodes. Mithridate VI Eupator envahit ainsi le royaume de Bithynie (vers la fin de l'été 89 probablement<sup>25</sup>) et la province romaine d'Asie (fin de l'année 89 pour F. de Callataÿ), se rendant ainsi maître de l'Anatolie occidentale. Il se présenta et fut accueilli comme un libérateur par la majorité des cités grecques, du fait de la mauvaise réputation des publicains romains, et il ordonna le massacre à Éphèse et dans toute la province d'Asie de tous les Italiens et Romains début 88 pour F. de Callataÿ : ce furent les "Vêpres éphésiennes" ou encore "Vêpres asiatiques" (80 000 morts)<sup>26</sup>.

Mithridate se tourna ensuite vers Rhodes (printemps-été 88), vers la Grèce (corps expéditionnaire sous le commandement d'Archélaos vers l'automne 88), vers la province romaine de Macédoine, vers la Grèce centrale, et vers Athènes et Délos<sup>27</sup>. Rome envoya le dictateur Sylla pour mener la guerre contre Mithridate (87)<sup>28</sup>. Les succès militaires romains en Grèce (prise d'Athènes par les troupes de Sylla au printemps 86) et en Bithynie (batailles près du fleuve Rhyndacos au printemps 85) forcèrent Mithridate à conclure la paix de Dardanos (en Troade) en août (ou en fin d'année pour F. de Callataÿ) 85<sup>29</sup>. Mithridate fut obligé d'évacuer tous les territoires conquis en Asie Mineure depuis 88 (la province d'Asie, les royaumes de Bithynie et de Cappadoce). Il devait payer une amende de 2000 ou 3000 talents et devenait un allié de Rome. F. de Callataÿ considère que les termes de la paix étaient très avantageux pour Mithridate<sup>30</sup>.

L'entre-deux-guerres<sup>31</sup> ou deuxième guerre mithridatique<sup>32</sup> fut marqué, dans le nord de l'Anatolie, par la violation de la paix de Dardanos par L. Licinius Murena, le nouveau gouverneur de la province d'Asie (laissé sur place par Sylla comme chef militaire à la tête des deux légions fimbriennes<sup>33</sup>), qui fit un raid dans le royaume du Pont en 83. Mithridate émit une protestation diplomatique, qu'il reformula après le second raid de Murena en 82<sup>34</sup>. Murena n'obéit pas aux ordres du Sénat, et fit un troisième raid (en direction de Sinope, ville natale de Mithridate VI et capitale du royaume du Pont), ce qui entraîna la réaction de Mithridate : le roi du Pont expulsa Murena et envahit de nouveau le royaume de Cappadoce. C'est après le rappel de Murena à Rome qu'une paix fut jurée entre Mithridate et Ariobarzane de Cappadoce en 81<sup>35</sup>.

24 Callataÿ 1997, 284.

25 Callataÿ 1997, 285.

26 Callataÿ 1997, 288-289.

27 Ballesteros Pastor 1996, 109-145.

28 Will [1967] 1982, 481-483 ; Ballesteros Pastor 1996, 107-108 ; Callataÿ 1997, 298.

29 Will [1967] 1982, 484-486 ; Ballesteros Pastor 1996, 147-178.

30 Callataÿ 1997, 324.

31 Will [1967] 1982, 485-487 ; Sartre 2003, 229-230.

32 Sartre 1995, 127-128 ; Ballesteros Pastor 1996, 191-216.

33 Callataÿ 1997, 330.

34 Callataÿ 1997, 332-334.

35 Will [1967] 1982, 490-492 ; Ballesteros Pastor 1996, 192-196 ; Callataÿ 1997, 334.

En 74 a.C. (à l'hiver 76/75 pour F. de Callatay<sup>36</sup>), le roi Nicomède IV de Bithynie mourut sans héritier légitime et légua son royaume à Rome<sup>37</sup>. Mithridate VI Eupator contesta ce legs et exhiba un fils supposé de Nicomède IV, dénoncé par la suite comme illégitime<sup>38</sup>. Dès que le Sénat eut accepté le legs, Iunius Iuncus, le gouverneur de la province d'Asie fut chargé d'organiser la nouvelle province de Bithynie (il se trouvait déjà en Bithynie à l'hiver 75/74), et les publicains arrivèrent pour collecter les taxes. Ces derniers s'en prirent même à Héraclée du Pont, cité libre, en dehors du royaume de Bithynie, qui était alliée de Rome depuis 188, et qui l'avait aidée à de nombreuses reprises. Ce legs fut l'occasion pour Mithridate de revenir à la guerre.

La troisième guerre mithridatique<sup>39</sup> commença au début de l'année 73, avec l'invasion du royaume de Bithynie par Mithridate<sup>40</sup>. Comme le premier proconsul de Bithynie, M. Aurelius Cotta ne fut pas capable de résister à Mithridate, c'est L. Licinius Lucullus, gouverneur de Cilicie, qui intervint et qui, forçant Mithridate à lever le siège de Cyzique<sup>41</sup>, parvint à réoccuper la Bithynie. Après avoir défait la flotte pontique près de Lemnos<sup>42</sup> avec une flotte improvisée en 72, Lucullus envahit le royaume du Pont et passa l'hiver 72/71 à assiéger Amisos, dont le sac fut particulièrement violent<sup>43</sup>. Après une défaite de Lucullus face à la cavalerie pontique, autour de Cabéira, dans la plaine de Phanarée, Mithridate s'enfuit dans le royaume d'Arménie, chez son gendre le roi Tigrane. Lucullus ne l'y poursuivit pas, mais occupa systématiquement le royaume du Pont. Amastris fut sans doute prise en 71<sup>44</sup>. Après un hivernage dans la province d'Asie, Lucullus revint dans le Pont au début de l'année 70<sup>45</sup> pour y réduire les dernières résistances : il s'empara des capitales pontiques de Sinope<sup>46</sup> et d'Amasia. Parallèlement à la campagne de Lucullus dans le Pont, Héraclée du Pont fut conquise par Cotta et Triarius<sup>47</sup>, ainsi qu'Amastris et Tios. Maître du royaume du Pont, Lucullus voulut s'emparer de Mithridate et envahit donc le royaume d'Arménie au début de l'année 69 pour l'en déloger. Il ne put s'en rendre maître, et à Rome, ses adversaires politiques le destituèrent de ses gouvernements en Asie et en Cilicie à la fin de l'année 68, et il ne put empêcher le retour de Mithridate dans le Pont au début de l'année 67, et la reconquête de son royaume. Lucullus fut informé qu'il avait aussi perdu son commandement sur la Bithynie et le Pont et qu'il devait passer la main à Pompée<sup>48</sup>. Ce fut Pompée qui tira les bénéfices des actions de Lucullus, et poussa Mithridate à fuir son royaume à l'été 66<sup>49</sup>, en s'enfuyant par la Colchide et Dioscourias<sup>50</sup>.

36 Callatay 1997, 341.

37 Will [1967] 1982, 491 ; Ballesteros Pastor 1996, 217-218 ; Martinez-Sève 2011, 28.

38 Callatay 1997, 342.

39 Will [1967] 1982, 492-498 ; Sartre 1995, 128-133 ; Ballesteros Pastor 1996, 221-251 ; Sartre 2003, 230-232.

40 Callatay 1997, 347.

41 Callatay 1997, 348-349.

42 Callatay 1997, 352.

43 Arráyas Morales 2011, 431-440.

44 Callatay 1997, 355.

45 Mutafian & Van Lauwe 2001, 29.

46 Barat 2014, 88-100.

47 Ballesteros Pastor 1996, 241-242 ; Callatay 1997, 361.

48 Will [1967] 1982, 494-498 ; Ballesteros Pastor 1996, 245-265.

49 Badel 2012, 20.

50 Callatay 1997, 376.

L'issue des guerres mithridatiques ne se joua désormais plus sur la côte sud de la mer Noire, puisque Pompée lança une offensive militaire en Arménie (66/65 a.C.) et dans le Caucase.

Entre 112 et 66 a.C., le changement politique a donc été total pour la côte sud de la mer Noire : les royaumes de Bithynie et du Pont ont connu la guerre, la violence et la destruction. L'un a été légué à Rome et l'autre a été conquis à l'issue de trois guerres. S'il existe une continuité dans cette période, c'est celle de l'action de Rome en Asie Mineure : ainsi, après avoir accepté le legs du royaume de Pergame en 133 a.C. et celui du royaume de Bithynie en 74 a.C., Rome s'est lancée dans la provincialisation de nombreux territoires de l'Asie Mineure (création de la province d'Asie en 129 a.C., création de la province de Cilicie autour de 100 a.C.). C'est ainsi que la côte sud de la mer Noire va se trouver entraînée dans ce mouvement de provincialisation propre à l'impérialisme romain<sup>51</sup>.

#### LA PROVINCIALISATION DE LA CÔTE SUD DE LA MER NOIRE PAR ROME (64-37 A.C.)

La deuxième période de notre étude va de 64 a.C., date de la création de la double province de Pont-Bithynie par Pompée à 37 a.C., date de la réorganisation de l'Orient (et donc de la côte sud de la mer Noire) par Marc Antoine. Il y a bien une continuité dans la politique romaine de provincialisation, mais nous verrons aussi quels changements ont été entraînés par les guerres civiles qui ont eu des répercussions sur l'organisation administrative de la côte sud de la mer Noire.

Pompée, conquérant du royaume de Mithridate et responsable de sa fuite, fut de retour dans le territoire de l'ancien royaume du Pont à l'hiver 65/64, et il commença le travail de provincialisation de ce territoire, tout en réorganisant l'Anatolie<sup>52</sup>. Après le suicide de Mithridate à Panticapée en 63, qui marque la fin des guerres mithridatiques, Pompée revint de Judée, où il se trouvait après la création de la province de Syrie (64/63) et reçut la dépouille de Mithridate à Amisos. Il en profita pour finaliser l'organisation de la partie pontique de la nouvelle province de Pont et Bithynie<sup>53</sup>.

Le règlement des affaires du Pont et l'organisation de la nouvelle province de Pont-Bithynie<sup>54</sup> furent effectués en plusieurs étapes. Pompée était à Amisos durant l'hiver 65/64<sup>55</sup> et avait commencé à organiser les provinces et à distribuer des gratifications aux princes, chefs et particuliers qui l'avaient aidé. Il y revint après l'annonce de la mort de Mithridate, y passa l'hiver 63/62 et compléta cette première organisation.

Il s'occupa tout d'abord des princes et dynastes locaux qui lui avaient été favorables. Il accorda ainsi le Royaume du Bosphore à Pharnace, le fils de Mithridate VI, qui avait si bien

51 Voir Kallet-Marx 1995.

52 Martinez-Sève 2011, 29 ; Badel 2012, 21.

53 Wellesley, 1953 ; Murphy 1993 ; Mitchell 1993, 31-32 ; Marek 2003, 36-43.

54 Kallet-Marx 1995.

55 Plut., *Pomp.*, 38 ; Reinach 1890, 400 ; Ballesteros Pastor 1996, 282-286.

trahi son père, avec le titre d'ami et d'allié des Romains<sup>56</sup> ; il confirma Tigrane en Arménie<sup>57</sup> ; il restaura Ariobarzane I<sup>er</sup> en Cappadoce et lui accorda la Sophène à l'est de l'Euphrate et la partie est de la Lycaonie, autour de Cybistra qui commande les portes ciliciennes<sup>58</sup>.

La Galatie fut assignée aux tétrarques survivants, Déiotaros pour les Tolistoboges, Brogitaros pour les Trocmes et un chef inconnu pour les Tectosages<sup>59</sup> : Déiotaros, ami du peuple romain, reçut le contrôle d'une partie de la fertile plaine de la Gazélonitide, à l'est du cours de l'Halys et en bordure de la mer Noire, qui séparait ainsi les territoires de Sinope et d'Amisos, ainsi que le territoire de Pharnakeia et de Trapézonte, allant jusqu'à la Colchide et à l'Arménie Mineure<sup>60</sup>. Déiotaros reçut le titre de roi qui fut ratifié par le Sénat en 59 a.C.<sup>61</sup> Brogitaros fut aussi récompensé mais moins largement : il reçut une partie du vieux royaume de Mithridate qui incluait la forteresse de Mithridateion<sup>62</sup> ainsi que le titre de roi<sup>63</sup>.

Une partie de la Paphlagonie fut déclarée libre et divisée entre deux dynastes descendants de Pylaiménès, appelés Attalos et Pylaiménès<sup>64</sup> ; Aristarchos fut fait dynaste de Colchide<sup>65</sup>. Enfin, Archélaos, fils du général pontique du même nom, devint grand prêtre de Comana<sup>66</sup>, qui forma ainsi une enclave indépendante au milieu du Pont.

Il peut paraître étrange, à première vue, que Pompée n'ait pas purement et simplement annexé tout l'ancien royaume de Mithridate, mais on a souvent rapproché cette attitude de Pompée d'une politique générale romaine, à savoir que ces arrangements territoriaux étaient destinés à fournir une protection militaire aux territoires contrôlés par les Romains et, pour que la protection fût efficace, il fallait la confier à des hommes dignes de confiance. Quoi de mieux alors que de choisir des hommes qui avaient été fidèles à Pompée et qui lui avaient fourni une aide militaire<sup>67</sup> ? Enfin, en suivant les dires de Strabon<sup>68</sup>, les Romains auraient conservé dans les provinces les zones les plus "civilisées", alors que les zones plus "sauvages" et plus difficiles à gouverner auraient été confiées à des princes alliés<sup>69</sup>.

Si la réorganisation du nord de l'Anatolie passa par l'octroi de territoires à des princes alliés, Pompée s'intéressa aussi aux cités. Nous devons ici faire état d'une réputation qui fit de Pompée, dans l'Antiquité, l'archétype du fondateur de villes (*ktistès*). Strabon le crédite

56 Cass. Dio 37.14.2 ; App., *Mith.*, 113.

57 App., *Mith.*, 114.

58 App., *Mith.*, 105 ; Cic., *Fam.*, 15.2.2 ; 15.4.4 ; *Att.*, 5.18.1 ; 5.20.2 ; Magie 1950, 374-375 ; Sullivan 1980, 1135 ; Mitchell 1993, 32 ; Ariobarzane I<sup>er</sup> fut rapidement remplacé par son fils Ariobarzane II.

59 Str. 12.3.1 ; App., *Mith.*, 114 ; Magie 1950, 373 ; 1235-1237, n. 40 ; Mitchell 1993, 33.

60 Str. 12.3.13 ; Eutr. 6.14. ; Cic., *Har. Resp.*, 29.

61 Mitchell 1993, 33 ; Cic., *Deiot.*, 10 ; *B Alex.*, 67.

62 Str. 12.5.2.

63 Mitchell 1993, 33, n. 74.

64 App., *Mith.*, 114 ; Eutr. 6.14.1.

65 App., *Mith.*, 114 ; Eutr. 6.14.1.

66 App., *Mith.*, 114 ; Magie 1950, 365 ; Callataj 1997, 381 ; Sartre 2003, 232.

67 Mitchell 1993, 33.

68 Str. 14.5.6.

69 Anderson 1939, 6-7.

de sept fondations de villes dans le Pont<sup>70</sup> alors que Dion Cassius lui en attribue huit<sup>71</sup>. Pour Appien, il aurait à son actif vingt-neuf fondations (huit en Cappadoce, vingt en Cilicie et en Cœlé-Syrie et une en Palestine)<sup>72</sup> et pour Plutarque, trente-neuf fondations<sup>73</sup>.

La réputation de fondateur de cités de Pompée doit être considérée avec beaucoup de précautions. Pour ce faire, nous allons suivre les remarques d'A. Dreizehnter<sup>74</sup>, qui voit dans l'attribut *ktistès* tout comme dans celui de *Magnus* une référence à Alexandre : Pompée fut en effet le premier *imperator* romain à être comparé à Alexandre. A. Dreizehnter a remarqué que les mentions de fondations de villes, chez Plutarque et Appien, correspondent à la description du triomphe de Pompée, qui eut lieu à Rome en septembre 61 a.C. et au cours duquel ses exploits furent rapportés sur des pancartes<sup>75</sup>. Par une étude minutieuse du vocabulaire de Plutarque, qui emploie l'expression *katoikiai poleôn* de façon ambivalente (l'expression peut se traduire par le fait de fonder des villes<sup>76</sup> mais aussi par le fait d'assujettir des cités<sup>77</sup>), A. Dreizehnter montre que Plutarque a transposé en grec des concepts latins différents<sup>78</sup>, ce qui ébranle donc une première fois la réputation de fondateur de cités de Pompée. A. Dreizehnter poursuit son étude du vocabulaire avec le texte d'Appien et montre que le terme *polis* correspond sûrement au terme latin *ciuitas* qui peut se rapporter à un peuple, et l'expression *katoikiai poleôn* pourrait en fait être la traduction de l'expression latine *sedes ciuitatum*, donc siège de peuple ou de lignée<sup>79</sup>. Enfin, A. Dreizehnter doute de la crédibilité des chiffres exposés sur les pancartes du triomphe de Pompée, y voyant plutôt des chiffres symboliques<sup>80</sup>.

Pourtant nous ne pouvons pas rejeter en bloc le titre de fondateur de villes pour Pompée car il semble qu'il ait agi selon cette réputation dans l'ancien royaume de Mithridate. Les sources<sup>81</sup> nous rapportent en effet que Pompée fonda Nicopolis en Petite Arménie<sup>82</sup> à l'occasion de sa victoire, et qu'il la peupla de vétérans et de mutilés de guerre qui vinrent compléter le noyau d'habitants locaux. Il est en fait surtout connu pour avoir donné de nouveaux noms à des cités ou des noyaux urbains déjà existants : Zéla, ancien sanctuaire, qui devint dans un premier temps une cité autonome<sup>83</sup>, Phazimon devint Néapolis<sup>84</sup>, Cabéira devint Diospolis<sup>85</sup>. On peut remarquer que Pompée nomma bien des cités d'après lui-même, ce qui le rapproche de l'attitude des monarques hellénistiques : Magnopolis, l'ancienne

70 Str. 12.3.28 (Nicopolis) ; 12.3.30 (Magnopolis) ; 12.3.31 (Cabéira-Diospolis) ; 12.3.37 (Zéla et Mégalopolis) ; 12.3.38 (Néapolis) ; 12.3.40 (Pompéiopolis).

71 Cass. Dio 37.20.2.

72 App., *Mith.*, 117.

73 Plut., *Pomp.*, 45.3.

74 Dreizehnter 1975, 213.

75 Dreizehnter 1975, 214.

76 Plut., *Pomp.*, 47.5.

77 Plut., *Pomp.*, 45.3 pour le passage concernant le triomphe.

78 Dreizehnter 1975, 217-218.

79 Dreizehnter 1975, 220-223.

80 Dreizehnter 1975, 225-231.

81 Cass. Dio 36.50.3 ; App., *Mith.*, 105.

82 Str. 12.3.28.

83 Str. 11.8.4 ; 12.3.37.

84 Str. 12.3.38.

85 Str. 12.3.31.

Eupatoria, à la confluence de l'Iris et du Lycos<sup>86</sup>, Pompeiopolis<sup>87</sup> (près de l'actuel Taşköprü) et Mégalopolis<sup>88</sup>. Mazaka en Cappadoce, complètement ravagée par la guerre<sup>89</sup>, fut restaurée. En fait seule Nicopolis fut véritablement fondée et trois cités rebaptisées d'après Pompée : sa réputation de fondateur de cités, imitateur d'Alexandre est donc plutôt un mythe littéraire reformulé au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>.

Comme nous venons de le voir, il y a une véritable continuité dans la politique de Rome, incarnée par Pompée, sur la côte sud de la mer Noire, puisque cette région est provincialisée et se trouve donc placée sous l'administration directe de Rome. En revanche, à une autre échelle, la création de nouvelles cités ou la promotion de centres urbains au statut de cité grecque à l'intérieur du territoire des anciens royaumes de Bithynie et de Pont est une nouveauté pour la région, où, si des cités grecques existaient, elles étaient souvent préexistantes à la création des royaumes et en grande majorité littorales.

Pompée passa la fin de l'hiver 63 à prendre les quelques citadelles qui n'étaient pas encore en sa possession et, au printemps 62, il quitta le Pont en direction de l'Égée, afin de rejoindre Rome<sup>91</sup>, car il lui fallait faire entériner par le Sénat les mesures qu'il avait prises pour la nouvelle province de Pont-Bithynie lors de ses passages à Amisos à l'hiver 65/64 et en 63/62. L'année 60 se passa en discussions avec le Sénat et ce n'est qu'en 59 que le premier triumvirat composé de César, Pompée et Crassus fit ratifier les décisions de Pompée prises à Amisos (*Lex Vatinia*).

Strabon nous indique que le territoire de la province fut divisé entre onze centres urbains (*politeiai*) dont les territoires étaient contigus : c'est sûrement dans le but de mettre en place cette contiguïté que Pompée avait ajouté des territoires aux centres déjà existants et qu'il avait doté les nouvelles cités de territoires importants<sup>92</sup>.

Un premier problème se pose à nous : établir la liste de ces onze *politeiai*. De nombreux historiens se sont penchés sur le problème des frontières de la province de Pont-Bithynie et donc sur la liste des onze *politeiai*. D. Magie estime que les trois cités portuaires d'Amisos, de Sinope et d'Amastris en faisaient partie, ainsi que l'ancienne capitale Amaseia, qui avait reçu le statut de cité grecque. Il faut donc trouver quelles sont les sept autres. Nous savons que Pompée avait restauré Mazaka et qu'il avait fondé des cités dont sept sont connues : Nicopolis, Magnopolis, Diospolis, Néapolis, Zéla, Pompeiopolis et Mégalopolis<sup>93</sup>. D. Magie indique que la présence de Sinope, d'Amisos et d'Amastris n'est jamais remise en cause dans cette liste, alors que celle de Nicopolis ou d'Amaseia l'est. M. Sartre quant à lui reprend cette liste, mais sans y inclure Mazaka<sup>94</sup>. C. Marek s'appuie sur deux critères pour déterminer

86 Str. 12.3.30.

87 Str. 12.3.40.

88 Str. 12.3.37.

89 App., *Mith.*, 115.

90 Dreizehnter 1975, 240-244.

91 Magie 1950, 365-367.

92 Fletcher 1939, 21-23 ; Jones [1937] 1971, 159 ; Mitchell 1993, 32 qui s'appuie sur les remarques de Strabon en ce qui concerne les territoires de Magnopolis, Mégalopolis, Zéla et Néapolis.

93 Magie 1950, 370 et 1232, n. 35.

94 Sartre 2003, 239.

sa propre liste : d'une part l'attribution de territoires et/ou une nouvelle fondation par Pompée ; d'autre part le critère de l'ère lucullienne sur les monnaies des cités et/ou des frappes monétaires sous Papirius Carbo, gouverneur de Bithynie de c. 61-59/58 a.C. La liste de C. Marek est donc la suivante : Amastris, Sinope, Amisos, Pompeiopolis, Néapolis, Magnopolis, Diospolis, Nicopolis, Zéla, Mégalopolis et il hésite entre Abonouteichos et Amaseia<sup>95</sup>. S. Mitchell reprend la même liste et se prononce quant à lui pour Amaseia<sup>96</sup>. Le problème de la détermination des onze *politeiai* est crucial, car il permet de définir les frontières de la province, alors que l'on sait que les territoires des communautés étaient contigus.

Nous devons ici rappeler la théorie de K. Wellesley<sup>97</sup> qui excluait totalement le cœur de l'ancien royaume de Mithridate de la province, faisant s'arrêter cette dernière à l'Halys au niveau de la côte de la mer Noire et lui imputant une discontinuité territoriale où le territoire d'Amisos était une enclave au sein des possessions de Déiotaros<sup>98</sup>. Cette position a été fermement rejetée par C. Marek<sup>99</sup>, qui estime que le texte de Strabon a été mal interprété par K. Wellesley. S. Mitchell<sup>100</sup> quant à lui reprend le texte de Strabon dans une note et réfute les présupposés de K. Wellesley. Certains travaux<sup>101</sup> citent les conclusions de K. Wellesley sans forcément les remettre en cause, mais il paraît plus sage de considérer que la province romaine de Pont-Bithynie jouissait d'une continuité territoriale, et que c'était la possession de Déiotaros en Gazélonitide qui était enclavée. On imagine mal les Romains instaurer une organisation où ils auraient été gênés alors que la gestion de territoires confiés à des princes indigènes serait facilitée.

La version pompéienne de la province de Bithynie et Pont<sup>102</sup> subsista jusqu'à la guerre civile entre Pompée et César<sup>103</sup>, mais, en 48, profitant de l'élimination de Pompée, Pharnace II du Pont fils de Mithridate VI Eupator, qui avait trahi son père à la fin de la troisième guerre mithridatique et reçu le titre d'Ami et d'allié du Peuple Romain ainsi que le titre de roi du Pont et du Bosphore (la partie nord-pontique des anciennes possessions de Mithridate), envahit la province de Bithynie et Pont, le royaume de Cappadoce et les possessions du roi galate Déiotaros, soucieux de reconstituer à son profit l'ancien royaume de son père. Jules César, alors en Égypte, accourut pour affronter Pharnace et l'emporta lors de la bataille de Zéla à la mi-juin 47<sup>104</sup>. Pharnace rembarqua pour la Crimée via Sinope et César se consacra aux cités de la mer Noire : la province de Bithynie et Pont fut renforcée par la présence de colons romains à Sinope, à Héraclée et à Amisos, et César fonda des colonies césariennes dans le nord de l'Anatolie, à Apamée-Myrléa, à Lampsaque et à Parion<sup>105</sup>.

95 Marek 1993, 39.

96 Mitchell 1993, 31-32.

97 Wellesley 1953, 293-318.

98 Wellesley 1953, 306-307 : croquis.

99 Marek 1993, 28-30.

100 Mitchell 1993, 41.

101 Wilson 1960, 491-493 ; Olshausen 1980, 906, n. 11 ; Ameling 1984, 19, n. 1.

102 Marek 2003, 182, carte II ; voir aussi Marshall 1968.

103 Mitchell 1993, 32-41.

104 Badel 2012, 37.

105 Barat 2014, 129, carte 4.

La guerre civile qui éclata de nouveau à Rome avec l'assassinat de César lors des ides de mars 44 a.C. eut des répercussions sur la côte sud de la mer Noire. En effet, parmi les conspirateurs de l'assassinat de César, se trouvaient Lucius Tillius Cimber et Gaius Trebonius, qui avaient été choisis par César pour être respectivement gouverneur Bithynie et Pont et gouverneur d'Asie<sup>106</sup>. Le 17 mars, le Sénat confirma ces deux hommes dans leur fonction et un mois plus tard, ils quittèrent Rome pour rejoindre leur province. Comme le nouveau gouverneur de Bithynie et Pont était lié aux tyrannicides, c'est toute la province qui bascula dans leur parti.

Tillius et Trebonius levèrent de l'argent et forcèrent les cités à fournir des bateaux pour une flotte pour leurs alliés Brutus et Cassius<sup>107</sup>, qui, à l'automne 44, occupaient respectivement les provinces de Macédoine et de Syrie<sup>108</sup>.

Après l'arrivée en Asie en janvier 43 de Dolabella, partisan de César, Tillius Cimber, gouverneur de Bithynie et Pont, avec l'aide de Déiotaros le vainquit le 19 mai 43, mais Dolabella continua sa marche vers la Cilicie<sup>109</sup> : il passa par Tarse au mois de mai et arriva ensuite en Syrie, à Laodicée-sur-Mer, où il se réfugia. Là, il fut assiégé par Cassius et contraint au suicide<sup>110</sup> en juillet 43. Alors que Cassius assiégeait Laodicée-sur-Mer, Tillius Cimber s'était opposé aux habitants de Tarse<sup>111</sup>. Nous voyons que le gouverneur de Bithynie et Pont était assez éloigné de sa province : peut-être peut-on dire qu'à partir de ce moment-là, la province était complètement en dehors des préoccupations des combattants. Elle a pu servir au début de la campagne militaire pour fournir de l'approvisionnement en argent et en navires, mais, en 43 a.C., les combats se sont déplacés en Asie, dans le Taurus, en Syrie.

À la mort de Dolabella, l'Orient était donc entre les mains des tyrannicides. Brutus s'était peut-être rendu en Asie au printemps 43 en espérant trouver alliés et approvisionnement<sup>112</sup> ; il y était à l'automne de manière certaine, après avoir appris que le 19 août Octavien avait pris le consulat, et que les vies et les propriétés des assassins de son père adoptif étaient menacées<sup>113</sup>. Brutus avait en effet franchi l'Hellespont et pris possession de l'ouest de l'Asie Mineure<sup>114</sup> : les semaines suivantes, il fit pression sur les cités et les dynastes locaux, mais échoua à obtenir une flotte de Cyzique ou des cités bithyniennes<sup>115</sup>. C'est dans la région qu'ils contrôlaient que les assassins de César, Brutus et Cassius, exigèrent dix ans de tribut payable en deux fois<sup>116</sup>. Des cités grecques comme Rhodes et Tarse durent subir de gros prélèvements<sup>117</sup>, mais les sources sont muettes sur les cités de la côte méridionale de la mer Noire. Il est très difficile de savoir ce qui se passe au sein de la province de Bithynie et Pont

106 App., *BC*, 3,2 ; Magie 1950, 418.

107 Cic., *Fam*, 12.13.3 ; App., *BC*, 3,6 ; Magie 1950, 419 ; Fernoux 2004, 169.

108 Magie 1950, 419.

109 Magie 1950, 421.

110 Magie 1950, 421 ; Vial 1995, 199 ; David 2000, 249.

111 App., *BC*, 4,64 ; Cass. Dio 47.30.1-7 ; 47.31.1 ; Magie 1950, 421.

112 Magie 1950, 422 ; 1274, n. 52.

113 Plut., *Brut.*, 27.1, 27.4 et 27.6 ; Magie 1950, 422.

114 Plut., *Brut.*, 28.3.

115 Magie 1950, 422 ; 1274-1275, n. 54.

116 App., *BC*, 5,5 ; Vial 1995, 203.

117 Sartre 2003, 234.

en 43, d'autant que son gouverneur ne s'y trouvait pas, occupé à affronter Dolabella et les Tarsiens. Sans obligation, ni pression romaines, on peut supposer que les cités restèrent sagement à l'écart des conflits qui, s'ils concernaient leurs nouveaux maîtres, leur étaient étrangers.

Une fois la sécurité militaire instaurée grâce aux victoires d'Antoine et d'Octavien en 42<sup>118</sup>, Antoine se montra généreux envers les cités qui avaient résisté aux assassins de César et châtiâ celles qui s'étaient montrées coupables de "collaboration" active ou passive. Antoine se rendit à Éphèse après les victoires contre Cassius et Brutus, où il prit des mesures concernant l'Asie Mineure<sup>119</sup>. Il dut procéder à une réorganisation de l'Orient, poursuivant en cela la politique de Rome, en instaurant un système de "clientèle" favorable à cette dernière<sup>120</sup> : des rois indigènes devaient être les garants de la sécurité des possessions romaines. Cette réorganisation fit intervenir de nombreux princes et dynastes qui changèrent parfois de possessions, ce qui allait en rendre la compréhension un peu difficile. De plus, Antoine n'agit pas en Orient en une seule fois : certaines mesures purent être prises dès 41/40, d'autres en 39, lorsque le danger parthe était en cours de règlement, et enfin les dernières mesures furent sûrement prises à l'hiver 37/36, lorsqu'Antoine se trouvait à Antioche en compagnie de Cléopâtre<sup>121</sup>.

Une partie du Pont fut enlevée à la province double de Bithynie et Pont<sup>122</sup>. Le premier changement intervint en 40 a.C., à la mort du tétrarque galate Déiotaros qui détenait alors la tétrarchie des Trocmes (il l'avait récupérée après la mort de Mithridate de Pergame) et celle des Tolistoboges, la partie occidentale de la plaine de la Gazélonitide et les territoires de Pharnakeia et de Trapézonte. À peu près à la même période survint la mort d'Attalos de Paphlagonie. C'est le petit-fils de Déiotaros, Castor, qui reçut ses possessions en Galatie, ainsi que l'intérieur de l'ancienne principauté en Paphlagonie<sup>123</sup>. De plus, la portion du Pont qui avait appartenu à Déiotaros (côte allant de Pharnakeia à Trapézonte avec leur hinterland) revint à Dareios, qui était peut-être le fils de Pharnace du Pont et le petit-fils de Mithridate Eupator<sup>124</sup> ; il obtint le titre de roi en 39.

La seconde étape de la réorganisation de la région eut lieu pendant l'hiver 37/36 : Polémon, le fils de Zénon de Laodicée, qui avait reçu des possessions en Lycaonie et en Cilicie Trachée, reçut le royaume du Pont de Dareios, qui venait de mourir ou qui avait été remplacé<sup>125</sup>, et le titre de roi<sup>126</sup>. Il est assez difficile de connaître l'étendue exacte du royaume ; on sait avec certitude qu'il contrôlait la Phazémonitide<sup>127</sup>. S. Mitchell propose de voir dans ce royaume les territoires de Trapézonte, de Pharnakeia, de Cabéira/Diospolis et

118 Magie 1950, 423 ; Vial 1995, 203 ; David 2000, 253.

119 Craven 1920, 19-24 ; Buchheim 1960, 11-15.

120 Magie 1950, 433-435 ; Mitchell 1993, 37-40 ; Vial 1995, 212 ; Will [1967] 1982, 545-546 ; Sartre 2003, 235.

121 Will [1967] 1982, 545.

122 Will [1967] 1982, 545 ; Sartre 2003, 235.

123 Magie 1950, 433 ; Sartre 2003, 235.

124 App., BC, 5.75 ; Magie 1950, 433 ; Mitchell 1993, 38 ; Sartre 2003, 235.

125 Mitchell 1993, 39 ; Sartre 2003, 235.

126 Str. 12.8.16 ; Cass. Dio 49.25.4.

127 Str. 12.3.41.

de Magnopolis<sup>128</sup>. Castor mourut ou fut déposé en 37/36<sup>129</sup> et son fils Déiotaros Philadelphie hérita de ses domaines en Paphlagonie, alors que ses possessions galates revinrent à Amyntas, l'ancien secrétaire de Déiotaros, qui avait déjà reçu un gros domaine en Phrygie et en Pisidie et auquel on rajouta aussi la Pamphylie, la Lycaonie et l'Isaurie<sup>130</sup>. Encore une fois l'ancienne province pompéienne de Pont-Bithynie avait été démembrée. En effet, si nous suivons le raisonnement de D. Magie<sup>131</sup>, les possessions de Déiotaros Philadelphie n'avaient pas seulement recouvert la région de la capitale de la Paphlagonie, Gangra, mais aussi la partie nord du district, à savoir le bassin de l'Amnias avec la cité de Pompéiopolis<sup>132</sup>. D. Magie estime que c'est peut-être plus tard que Déiotaros Philadelphie reçut d'autres territoires en Phazémonitide, à l'est de l'Halys, incluant la cité de Néapolis. Par contre, il est probable que la côte paphlagonienne ne passa pas aux mains de Déiotaros et qu'elle continua à faire partie de la province de Bithynie, car sous Septime Sévère la cité d'Abonouteichos utilisait toujours l'ère de Pompée, qui commençait en 64/63 a.C.<sup>133</sup>. Entre les deux royaumes majeurs d'Amyntas et de Polémon, Antoine procéda aussi à des distributions territoriales de moindre importance : ainsi d'après Strabon, la cité d'Amaseia fut donnée à des rois<sup>134</sup>, tout comme la cité d'Amisos, à qui César avait pourtant octroyé le statut de cité libre et où il avait installé une communauté de citoyens romains intégrée dans la constitution de la cité grecque<sup>135</sup>. Amisos fut donc donnée à des rois, et ensuite elle fut mal gouvernée par le tyran Straton<sup>136</sup>. On ne sait pas à quels rois fut donnée Amisos : est-ce à Polémon<sup>137</sup> ? Les rois qui reçurent Amaseia et Amisos étaient les "tyrans" d'Antoine : leur fidélité permettait une meilleure perception des impôts et une levée de troupes plus facile. Enfin, nous n'avons pas parlé du territoire de la plaine de Gazélonitide, qui appartenait pour moitié à Déiotaros et pour moitié à la cité d'Amisos selon les arrangements de Pompée. On peut supposer que la partie occidentale de la plaine, celle qui était contiguë au territoire de Sinope, suivit les autres possessions de Déiotaros dans leur changement de maître : elle serait revenue à Dareios, puis ensuite à Polémon<sup>138</sup>.

De 64 à 37 a.C., la côte sud de la mer Noire est un espace provincialisé, géré par le pouvoir romain, en totale continuité avec la gestion des autres provinces de l'Empire, et par les royaumes amis de Rome<sup>139</sup>. Si des changements apparaissent, ils sont liés à des redécoupages administratifs dus aux aléas des guerres civiles (récompenses ou châtiments décidés par les *imperatores*). Avec la fin de la guerre civile et l'avènement du pouvoir d'Auguste, la côte

128 Mitchell 1993, 39 : car ces territoires appartenaient au district du Pont Polémoniaque qui fit partie de l'Empire en 64/65 p.C.

129 Magie 1950, 434 ; Sartre 2003, 235.

130 Cass. Dio 49.32.3 ; 53.26.3 ; Str. 12.5.1-12.6.5 ; Magie 1950, 434 ; Sartre 2003, 235.

131 Magie 1950, 434.

132 Magie 1950, 1283, n. 20 : il s'appuie sur les ères trouvées sur les monnaies de Gangra, de Pompeiopolis et de Néoclaudiopolis (Néapolis) qui commencent toutes en 6/5 a.C., date de leur intégration à l'Empire.

133 Magie 1950, 1283, n. 20.

134 Str. 12.3.39.

135 Mitchell 1993, 37 et n. 118.

136 Str. 12.3.14.

137 Magie 1950, 1284, n. 24.

138 Jones [1937] 1971, 170.

139 Pour la prosopographie des amis de Rome, voir Coskun 2019.

sud de la mer Noire va entrer dans un état de normalisation, également caractéristique des autres provinces de l'Empire romain<sup>140</sup>.

### LA GESTION DE LA CÔTE SUD DE LA MER NOIRE PAR ROME (31 A.C.-117 P.C.)

La dernière période de notre étude s'étend de 31 a.C. à 117 p.C., soit de la victoire finale d'Octavien dans la guerre civile au règne d'Hadrien. Durant cette période, c'est davantage de gestion et d'ajustement administratif qu'il faut parler en ce qui concerne la côte sud de la mer Noire : des choix administratifs et des redécoupages provinciaux ont été effectués. Si continuité il y a, c'est avec la manière de gérer l'Empire et le monde romain dans leur ensemble.

La côte sud de la mer Noire fut, comme une bonne partie de l'Asie Mineure, touchée par la défaite finale de Marc Antoine, puisque c'est lui qui avait géré et réorganisé la région après la défaite des tyrannicides. Octavien, vainqueur d'Antoine, se rendit deux fois en Asie Mineure après sa victoire à Actium ; une première fois, à l'automne 31, il vint à Samos, visita Ephèse, et revint sur l'île<sup>141</sup> ; une seconde fois, fin 29, il se rendit de nouveau à Samos. Ce fut au cours de ces deux voyages qu'Octavien reçut les représentants des communautés et les princes qui avaient soutenu Antoine, tous désireux de faire la paix et de s'attirer les faveurs du nouveau maître. Octavien punit dans un premier temps les cités qui avaient été ouvertement du côté d'Antoine et qui avaient reçu de nombreuses gratifications de sa part (il leur imposa la perte de leur autonomie et de leur liberté par la suppression de leur assemblée, ainsi que des amendes<sup>142</sup>) : Cos et les Rhodiens furent les plus touchés. Par contre, Octavien se soucia du bien-être des cités qui avaient été malmenées et il fut bienveillant envers le temple d'Hécate à Lagina et le temple de Zeus à Panamara<sup>143</sup>.

Octavien s'intéressa aussi aux princes alliés qui avaient été la pierre de touche de la politique d'Antoine en Asie Mineure ; un problème se posait néanmoins : dans leur ensemble, ces princes étaient restés fidèles à Antoine et ceux qui l'avaient trahi l'avaient fait fort tardivement. Amyntas de Galatie avait agi le premier, suivi de Déiotaros Philadelphie de Paphlagonie avant la bataille d'Actium<sup>144</sup>, tandis que Polémon du Pont, Archélaos de Cappadoce et Mithridate de Commagène avaient continué à soutenir Antoine. Même si Octavien avait décidé de suivre la politique d'Antoine en Asie Mineure en s'appuyant sur les princes indigènes pour gouverner les contrées les moins hellénisées<sup>145</sup>, il n'en fut pas moins reconnaissant envers ceux qui avaient pris parti pour lui : Amyntas fut confirmé dans la possession de son royaume et il obtint de grosses extensions territoriales<sup>146</sup> (territoire du dynaste Antipater au sud de la Lycaonie, une partie de l'Isaurie, une partie de la Cilicie

140 Voir Ferrary 2008 ; Diaz Fernandez 2015 ; Gargola 2017.

141 Suet., *Aug.*, 17.3 ; Cass. Dio 51.4.1 ; 51.18.1 ; 51.21.1 ; Oros. 6.19.21 ; App., *BC*, 4.42.

142 Cass. Dio 51.2.1.

143 Magie 1950, 441.

144 Plut., *Ant.*, 63,5 ; Cass. Dio 50.13,5-6.

145 Magie 1950, 443.

146 Magie 1950, 444.

Trachée autrefois donnée à Cléopâtre<sup>147</sup>) ; Déiotaros conserva son royaume de Paphlagonie. Pour les princes et dynastes qui étaient restés fidèles à Antoine jusqu'au bout, Octavien ne fut pas trop sévère<sup>148</sup> : Archélaos conserva son royaume de Cappadoce<sup>149</sup> ; Polémon le sien dans le Pont<sup>150</sup>, mais l'Arménie Mineure lui fut enlevée et donnée au roi de Médie Atropatène, Artavasdès<sup>151</sup>. Polémon dut néanmoins attendre quatre ans avant de recevoir officiellement le titre d'ami et allié du peuple romain<sup>152</sup> en 26 a.C. Les véritables changements effectués par Octavien concernèrent des dynastes mineurs comme Lycomédès, prêtre-gouverneur de Comana Pontique, qui perdit sa charge au profit du dynaste Cléon. Octavien intervint aussi au sein de la province de Bithynie et Pont en redonnant la liberté à Amisos, qui l'avait perdue sous Antoine<sup>153</sup>. La cité d'Héraclée du Pont fut également débarrassée de son tyran, Adiatorix, qui avait attaqué les citoyens romains laissés là par César : il fut puni par Octavien, égorgé avec son fils après le triomphe qui suivit Actium<sup>154</sup>, et Héraclée revint dans la province romaine de Bithynie et Pont.

À la suite de la séance du 13 janvier 27 a.C., la Bithynie et Pont reçut le statut de province publique (sénatoriale). Elle fut gouvernée, comme les autres provinces sénatoriales (à l'exception de l'Asie qui fut gouvernée par un ancien consul) par un ancien préteur qui bénéficiait par courtoisie du titre de proconsul<sup>155</sup>, car le vieux système républicain d'un tirage au sort entre les magistrats sortis de charge avait été remis en vigueur par le Sénat<sup>156</sup>. Le gouverneur de Bithynie et Pont, en charge de la double province, résidait en général dans la capitale de la partie bithynienne, à Nicomédie, où se trouvait une petite garnison<sup>157</sup>, et assez peu à Amastris, la capitale du district du Pont<sup>158</sup>.

Alors que des modifications affectent les territoires voisins de la province de Bithynie-Pont, les frontières de la province sénatoriale de Bithynie et Pont restent identiques durant le 1<sup>er</sup> s. a.C. Ainsi, en 25 a.C., à la mort du roi Amyntas, la province de Galatie fut créée<sup>159</sup>, à laquelle fut rattachée la Paphlagonie en 6 p.C., à la mort du roi Déiotaros Philadelphe. La province de Cappadoce fut créée en 17/18 p.C.<sup>160</sup>, la Cappadoce et la Galatie furent associées dans une grosse province sous le règne de Néron (54-68)<sup>161</sup>, et le Pont Polémoniaque fut intégré à la province de Galatie en 63/64<sup>162</sup>. La côte sud de la mer Noire fut donc dans son ensemble sous le contrôle de Rome, au sein de deux provinces romaines<sup>163</sup>.

147 Str. 12.6.3-5 ; 14-5.6.

148 Magie 1950, 443 ; Sartre 1991, 16.

149 Cass. Dio 51.2.1-2.

150 Cass. Dio 53.25.1.

151 Cass. Dio 54.9.2.

152 Cass. Dio 53.25.1.

153 Str. 12.3.14 ; Plin., *Nat.*, 6.3 : *Amisum liberum* ; Plin. *Tra.*, 92 : *ciuitas libera et foederata*.

154 Str. 12.3.6.

155 Magie 1950, 446.

156 Rémy 1986, 19.

157 Rémy 1986, 21.

158 Sartre 1991, 21.

159 Rémy 1986, 21-27.

160 Rémy 1986, 30-33.

161 Rémy 1986, 38-40.

162 Rémy 1986, 42-43.

163 Mutafian & Van Lauwe 2001, 31 pour la situation en 79 p.C.

Un document permet de bien connaître la vie municipale des cités de la province de Bithynie et Pont : il s'agit de la correspondance entre Pline et Trajan (Livre X). Pline le Jeune fut en effet envoyé en mission extraordinaire dans la province de Bithynie et Pont par l'empereur Trajan en tant que légat propréteur de 109 à 111, afin de remettre de l'ordre dans une province dont les anciens proconsuls, Iulius Bassus et Varenus Rufus, avaient été mis en accusation par les habitants. Pline avait été leur défenseur et ils avaient été acquittés. Pline avait pour mission de rétablir la situation économique des cités de la province, car une mauvaise administration avait endommagé leurs finances municipales<sup>164</sup> et un mauvais esprit y régnait (corruption, gaspillage de l'argent public).

Les cités de la province devaient faire preuve de bonne santé financière avant de se lancer dans de nouvelles dépenses : ainsi, les habitants de Pruse durent demander l'autorisation pour construire un nouvel établissement de bains, qui leur fut accordée car l'argent était disponible dans la cité pour une telle construction<sup>165</sup> ; à Claudiopolis, les habitants construisirent un théâtre avec l'argent payé par les bouleutes surnuméraires pour faire partie du conseil et Pline demanda à Trajan l'envoi d'un architecte afin que l'argent ne fût pas gaspillé<sup>166</sup> ; à Amastris, il était nécessaire de couvrir le cloaque, et Pline assura à Trajan que l'argent nécessaire à cette entreprise ne posait pas de problème, ce qui permit d'obtenir l'assentiment de l'Empereur<sup>167</sup>. La cité de Sinope, qui souhaitait faire construire un aqueduc afin d'alimenter la ville en eau y fut autorisée<sup>168</sup> car l'argent avait été réuni par les soins de Pline et la stabilité du terrain devant supporter l'édifice avait été contrôlée. À la même époque, la construction de l'aqueduc de Nicomédie fit véritablement scandale car la construction d'un premier aqueduc avait été commencée mais non achevée, tout en coûtant 3 318 000 sesterces. La construction d'un nouvel aqueduc avait été entreprise et la dépense s'était élevée à 200 000 sesterces, or le chantier avait aussi été abandonné, et les Nicomédiens avaient besoin d'un nouveau crédit pour la fourniture de l'eau. Pline expliquait comment il s'était rendu sur le terrain pour observer une source et les restes d'arcades appartenant aux anciennes constructions. Il proposait d'utiliser de la brique pour la réalisation de l'aqueduc afin de faire des économies et demandait à Trajan l'envoi d'un ingénieur des eaux ou d'un architecte afin d'éviter que le chantier ne fût de nouveau abandonné. La vivacité de la réponse de Trajan (avec l'emploi du juron *mediusfidius*), ainsi que son souhait de faire rechercher les responsables d'un tel gaspillage, afin qu'ils ne bénéficient pas à nouveau de crédits, montrent que ces questions financières étaient prises très au sérieux par l'Empereur. Un tel gaspillage sous-tendu de corruption ne devait pas se reproduire.

Autour de 117, sous l'Empereur Hadrien, il y eut un redécoupage territorial des provinces anatoliennes, et la province de Bithynie et Pont perdit une partie de sa côte pontique : Abonouteichos, Sinope et Amisos faisaient désormais partie de la province de Galatie<sup>169</sup>, tandis qu'Amastris, Tium, Héraclée, Nicomédie, Nicée et Pruse restaient dans la province

164 Vidman 1960, 43-45.

165 Plin., *Tra.*, 23-24.

166 Plin., *Tra.*, 39.5.

167 Plin., *Tra.*, 98-99.

168 Plin., *Tra.*, 90-91.

169 Rémy 1986, 65-75.

de Bithynie et Pont. Amisos, Polémonion, Cérasus et Trapézonte étaient quant à elles dans la province de Cappadoce<sup>170</sup>. Cette répartition du nord de l'Anatolie entre trois provinces romaines subsista jusqu'au règne de Septime Sévère<sup>171</sup>.

## CONCLUSION

Ce qui domine donc les deux siècles ou deux siècles et demi d'histoire de la côte sud de la mer Noire, entre le 1<sup>er</sup> s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C., c'est à la fois la violence et la normalisation par Rome : Rome a pris possession de cette région soit par legs (du royaume de Bithynie), soit par conquête (au cours des guerres mithridatiques) et les principaux protagonistes des guerres civiles ont participé à la conquête ou à la provincialisation de la région, ce qui montre l'intérêt des Romains pour cette dernière. Par ailleurs, le processus de provincialisation des territoires jugés les plus intéressants (la côte, avec les cités grecques d'antique fondation) a été appliqué ailleurs dans le monde romain<sup>172</sup>. Si l'on réfléchit donc aux questions qui se posent en histoire grecque et en histoire romaine, la disparition des royaumes de Bithynie et du Pont marquent bien la fin de l'époque hellénistique pour la côte sud de la mer Noire, et un changement politique et administratif, tandis que du point de vue de l'histoire romaine, il y a une continuité dans les pratiques commencées au début du 1<sup>er</sup> s. a.C. avec le développement de l'impérialisme romain.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ameling, W. (1984) : "Das Archontat in Bithynien und die Lex Provinciae des Pompeius", *Epigraphica Anatolica*, 3, 19-31.
- Anderson, J. G. C. (1939) : "Two Anatolian notes", in : Calder & Keil, éd. 1939, 1-7.
- Arráyas Morales, I. (2011) : "Destruction et restauration d'une ville pontique pendant les guerres mithridatiques. Le cas d'Amisos (Plut., *Luc.*, XIX)", *REA*, 103 (2), 431-446.
- Badel, C. (2012) : *Atlas de l'Empire romain. Construction et apogée : 300 av. J.-C. – 200 apr. J.-C.*, Paris.
- Ballesteros Pastor, L. (1996) : *Mitrídates Eupator, rey del Ponto*, Grenade.
- Barat, C. (2014) : "Conquête et destin d'une cité grecque dans l'Empire romain : Sinope (70 av. J.-C.-73 apr. J.-C.)", in : Mathieu, N., dir., *Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 apr. J.-C. Voir, dire, lire l'Empire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 87-129.
- Buchheim, H. (1960) : *Die Orientpolitik des Triumvirn M. Antonius: Ihre Voraussetzungen, Entwicklung und Zusammenhang mit den politischen Ereignissen in Italien*, Heidelberg.
- Calder, W. M. et Keil, J., éd. (1939) : *Anatolian Studies presented to William Hepburn Buckler*, Manchester.
- Callataÿ, F. de (1997) : *L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies*, Numismatica Lovaniensia 18, Louvain-la-Neuve.

170 Rémy 1986, 80.

171 Rémy 1986, 97-101 ; Mutafian & Van Lauwe 2001, 33 ; Badel 2012, 45.

172 Comme ce fut le cas tout d'abord dans la Péninsule Ibérique en 197 a.C.

- Coskun, A., dir. (2019) : *Amici Populi Romani. Prosopographie der auswärtigen Freunde Roms*. URL : <https://static1.squarespace.com/static/553e6ebae4b06fb7f1cd64df/t/5e019923ecb388787b4ac614/1578436578379/apr.pdf>
- Craven, L. (1920) : *Antony's Oriental Policy until the Defeat of the Parthian Expedition*, Columbia.
- David, J.-M. (2000) : *La République romaine de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium. 213-31*, Nouvelle histoire de l'Antiquité 7, Paris.
- Diaz Fernandez, A. (2015) : *Provincia et Imperium : el mando provincial en la República romana, 227-44 a.C.*, Séville.
- Dreizehnter, A. (1975) : "Pompeius als Städtgründer", *Chiron*, 5, 213-245.
- Fernoux, H.-L. (2004) : *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Essai d'histoire sociale, Lyon.
- Ferrary, J.-L. (2008) : "Provinces, magistratures et lois : la création des provinces sous la République", in : Piso, I., dir., *Die römischen Provinzen. Begriff und Gründung*, Cluj-Napoca, 7-18.
- Fletcher, W. G. (1939) : "The Pontic Cities of Pompey the Great", *TAPhA*, 70, 17-29.
- Gargola, D. J. (2017) : *The shape of Roman order : the Republic and its spaces*, Chapel Hill.
- Jones, A. H. M. [1937] (1971) : *The Cities of the Eastern Roman Provinces*, (revised edition) Oxford.
- Kallet-Marx, R. M. (1995) : *Hegemony to Empire : the development of Roman imperium in the East from 146 to 62 B.C.*, Berkeley.
- Magie, D. (1950) : *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, Princeton.
- Marek, C. (1993) : *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen.
- Marek, C. (2003) : *Pontus et Bithynia. Die römischen Provinzen im Norden Kleinasien*, Mayence.
- Marschall, A. J. (1968) : "Pompey's organization of Bithynia-Pontus : two neglected texts", *JRS*, 58, 103-109.
- Martinez-Sève, L. (2011) : *Atlas du monde hellénistique (336-31 av. J.-C.) : Pouvoir et territoires après Alexandre le Grand*, Paris.
- Mathieu, N., dir. (2014) : *Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 apr. J.-C. Voir, dire, lire l'Empire*, Rennes.
- Mitchell, S. (1993) : *Anatolia. Land, men and gods in Asia Minor. Vol. I : The Celts and the impact of Roman Rule*, Oxford.
- Müller, C. (2010) : *D'Olbia à Tanaïs. Territoires et réseaux d'échanges dans la mer Noire septentrionale aux époques classique et hellénistique*, Bordeaux.
- Murphy, J. (1993) : "Pompey's Eastern Acta", *AHB*, 7-4, 136-142.
- Mutafian, C. et Van Lauwe, E. (2001) : *Atlas historique de l'Arménie : Proche-Orient et Sud-Caucase du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- Olshausen, E. (1980) : "Pontos und Rom (63 v. Chr. 64 n. Chr.)", in : *ANRW II*, 7.2, 903-912.
- Reinach, T. (1890) : *Mithridate Eupator, roi de Pont*, Paris.
- Rémy, B. (1986) : *L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère*, Lyon-Paris.
- Sartre, M. (1995) : *L'Asie mineure et l'Anatolie : d'Alexandre à Dioclétien : (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Paris.
- Sartre, M. (2003) : *L'Anatolie hellénistique : de l'Égée au Caucase : 334-31 av. J.-C.*, Paris.
- Sullivan, R. D. (1980) : "The Dynasty of Cappadocia", in : *ANRW II*, 7.2, 1125-1168.
- Vial, C. (1995) : *Les Grecs, de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium (188-31 av. J.-C.)*, Nouvelle histoire de l'Antiquité 5, Paris.
- Vidman, L. (1960) : Étude sur la correspondance de Pline le Jeune avec Trajan, Prague.
- Wellesley, K. (1953) : "The extend of territory added to Bithynia by Pompey", *RhM*, 96, 293-318.
- Will, E. [1967] (1982) : *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J. C.)*, t. 2, Nancy.
- Wilson, D. R. (1960) : *The Historical Geography of Bithynia Paphlagonia and Pontus in the Greek and Roman Periods: A New Survey with Particular Reference to Surface Remains Still Visible*, these inédite, Oxford.